PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE, TENUE LE 4 SEPTEMBRE 2018 À 19 H 30, À L'HÔTEL DE VILLE, AU 1257, ROUTE 243, CANTON DE MELBOURNE, SOUS LA PRÉSIDENCE DE JAMES JOHNSTON, MAIRE.

Sont présents:

Monsieur James Johnston, maire Madame Lois Miller, conseillère au siège numéro 1 Monsieur Douglas Morrison, conseiller au siège numéro 2 Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3 Monsieur Simon Langeveld, conseiller au siège numéro 4 Monsieur Raymond Fortier, conseiller au siège numéro 5 Monsieur Daniel Enright, conseiller au siège numéro 6

Sont également présents:

Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire de l'assemblée Monsieur Ali Ayachi, inspecteur municipal (quitte à 19 h 45)

Ouverture de la séance et présence:

Monsieur le maire, James Johnston, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette séance ordinaire du Conseil municipal du Canton de Melbourne. La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par Monsieur le Maire, la séance est déclarée par le conseiller Simon Langeveld régulièrement ouverte.

Ordre du jour : 2018-09-04, 1 Attendu que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par le maire;

Il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Jeff Garrett que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

Whereas each of the members of council has acknowledged the agenda for this meeting, which was read aloud by the mayor;

It is proposed by councillor Langeveld, seconded by councillor Garrett that the agenda proposed to the members is adopted and by leaving the item Varia open.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 septembre 2018 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, au 1257 route 243, Canton de Melbourne, Québec.

Ouverture - opening

- Ordre du jour agenda
 Procès-verbal minutes
 Période de questions question period

Urbanisme/Inspection

- 4. Certificat de conformité Règlement 2018-05 / By-law 2018-05 conformity certificate
- 5. Certificat de conformité Règlement 2018-07/ By-law 2018-07 conformity
- 6. Club Quad du Val Saint-François demande de circulation / request
- 7. Demande d'autorisation CPTAQ / CPTAQ request
- 8. Demande d'intervention Bell / Request

Administration

- 9. Correspondances
- 10. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2018-11 un règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, remplaçant le règlement no. 2016-05 / Notice of motion and presentation of the draft by-law number 2018-11 a by-law on the code of

- ethics and deontology for municipal employees, replacing by-law no. 2016-05
- Projet de règlement no. 2018-11, relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, remplaçant le règlement no. 2016-05
- 12. Règlement no. 2018-09 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils approbation du MTMDET / By-law approval
- 13. Soumissions aménagements paysagers / Offers Landscaping
- Conversion du réseau d'éclairage public / Conversion of street lighting system
- 15. Adhésion à l'achat regroupé découlant de l'appel d'offres relatif à la fourniture de luminaire de rue au DEL avec services professionnels / Consolidated purchase subscription for the supply of LED street lights with professional services
- Offres de services en refonte du site internet / Service offer for a redesign of the web site
- 17. Adhésion à un contrat d'assurance collective / Group insurance
- 18. Amendement au calendrier de séance ordinaire / Change to the regular meetings schedule
- 19. Formation ADMQ / course
- 20. Dons & publicités / Donations & publicity (Ploughmen`s Assoc., Terry Fox walkathon, Bison en fête, Travailleur de rang en Estrie, La Poudrière de Windsor-vins et fromages, The Record, L'Étincelle)

Voirie

- 21. Résolution acceptant la demande de paiement no. 3 pour les travaux de remplacement du ponceau du chemin de la Rivière / Payment request no. 3 for the replacement of a culvert on River Road
- 22. Soumissions formation niveleuse / Offer grader training
- 23. Soumissions Déneigement / Snow removal tenders

Hygiène du Milieu

- 24. Demande de modification des activités reconnues comme activités de compostage par le MDDELCC / Request for modification of the activities recognized as composting activities by the MDDELCC
- 25. Récupération des feuilles mortes / Fall leaf pickup

Factures

26. Factures / Bills

Varia

- 27. Suivi du BBQ / épluchette de blé d'Inde
- 28. Petit drapeau orange de Bell identifiant un réseau enfoui

Levée de l'assemblée

Procès-verbal: 2018-09-04, 2 **Attendu que** tous et chacun des membres de ce Conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 6 août 2018;

Il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, d'adopter le procès-verbal du 6 août 2018.

Whereas all and each of the members of this Council declared to have received, before this day, copy of the minutes of the August 6th, 2018 council meeting;

It is proposed by councillor Langeveld, seconded by councillor Morrison to adopt the minutes of the August 6th, 2018 council meeting such as received.

Période de questions : 2018-09-04 Aucun visiteur

Certificat de conformité pour le règlement 2018-05 : 2018-09-04 La directrice générale/secrétaire-trésorière informe les membres du conseil que le certificat de conformité pour le règlement 2018-05, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2008-02 relatif à l'usage « établissement hôtelier limitatif » émis par la MRC du Val-Saint-François a été reçu le 20 août 2018.

The director general/secretary treasurer informs the members of council that the certificate of compliance for the by-law 2018-05, a by-law modifying the zoning by-law no. 2008-02, relating to the use of « limited hotel establishments » issued by the MRC of Val-Saint-François, was received on August 20th, 2018.

Certificat de conformité pour le règlement de concordance no. 2018-07: 2018-09-04 La directrice générale/secrétaire-trésorière informe les membres du conseil que le certificat de conformité pour le règlement de concordance no. 2018-07, modifiant le règlement de zonage numéro 2008-02 relatif à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation émis par la MRC du Val-Saint-François a été reçu le 20 août 2018.

The director general/secretary treasurer informs the members of council that the certificate of compliance for the concordance by-law number 2018-07, amending the zoning by-law number 2008-02 concerning the extension of the urbanization perimeter issued by the MRC of Val-Saint-François, was received on August 20th, 2018.

Club Quad du Val-Saint-François – demande de circulation : 2018-09-04, 3 Attendu que le Club Quad de la MRC du Val-St-François demande le droit de circuler sur une distance de 2,4 km sur le chemin Sims ainsi que 2,2 km sur le chemin Baker dans la Municipalité du Canton de Melbourne;

Attendu que cette demande vise à prolonger un sentier quatre (4) saisons déjà existant;

Attendu que le Conseil souhaite obtenir plus d'informations sur cette demande;

Il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Jeff Garrett et résolu

Que le Conseil demande au Club Quad de la MRC du Val-St-François de trouver une solution autre que l'utilisation de la chaussée ou de l'accotement des chemins Sims et Baker afin de prolonger un sentier quatre (4) saisons;

Que le Conseil, recommande à ce qu'une alternative plus adaptée à l'usage récréatif soit étudiée par le demandeur et qu'une preuve du refus de passage soit soumise à la municipalité;

Que le Conseil exige que le Club Quad consulte les citoyens vivant aux abords de ces chemins publics concernant leurs acceptations du trajet et que les résultats soient soumis à la municipalité afin de permettre une analyse éclairée de la demande d'utilisation des chemins publics à longueur d'année par des véhicules récréatifs.

Whereas the *Club Quad de la MRC du Val-St-François* is requesting the right to travel a distance of 2,4 km on Sims road as well as 2,2 km on Baker road in the Township of Melbourne; whereas this request is to extend an existing four (4) season trail, whereas Council would like more information on this file;

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Garrett it is resolved that Council suggests that the *Club Quad de la MRC du Val-St-François* find a solution other than the road bed or the shoulder of Sims and Baker Roads to extend an existing four season trail; that Council recommend that an alternative, more suitable for recreational use, be studied by the *Club* and that proof of refusal of passage is submitted to the municipality; that Council require that the *Club* consult citizens living along these public roads regarding their acceptance of the trail and that the results be submitted to the municipality.

Demande d'autorisation CPTAQ – Nicolas Moore : 2018-09-04, 4 **Attendu qu**'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), la Municipalité du Canton de Melbourne doit donner une recommandation relative à une demande de

Nicolas Moore concernant une offre d'hébergement agrotouristique afin d'héberger des visiteurs souhaitant vivre à la ferme pour quelques nuitées, et ce, sur le lot 3 510 851; que ce séjour permettrait aux touristes de visiter la région et ainsi goûter aux produits offerts dans les alentours;

Attendu que Monsieur Moore est un producteur agricole enregistré et il souhait ajouter un volet agrotouristique en offrant une expérience de « vie à la ferme » pour les citadins;

Attendu qu'en vertu de l'article 58.2 de la LPTAA, la recommandation de la Municipalité doit être motivée, tout en respectant les critères visés à l'article 62, et elle doit aussi indiquer que la demande est conforme aux dispositions du règlement de zonage de la Municipalité;

Attendu que le fait d'offrir un hébergement à la ferme ne nuira pas à l'exploitation agricole enregistrée déjà pratiquer sur les 54,7 ha soit l'élevage bovin;

Attendu que l'hébergement à la ferme ne serait pas une menace au développement des activités agricoles ni aux différentes possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

Attendu que l'agrotourisme contribue à l'économie locale, facilite la mise en marché des produits de la ferme, renseigne les visiteurs et permet des échanges sur le métier et les réalités de la vie agricole;

Attendu que la demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Douglas Morrison et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité appuie la demande de Monsieur Nicolas Moore à obtenir, de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), une autorisation afin d'offrir un hébergement pour les visiteurs souhaitant vivre à la ferme pour quelques nuitées sur le lot 3 510 851;

Que la Municipalité informe la CPTAQ que la demande est conforme à la réglementation municipale;

Que la Municipalité recommande à la CPTAQ d'autoriser la présente demande.

Whereas Mr. Nicolas Moore tabled a request to be made to the CPTAQ for authorization concerning an offer of agritourism lodging in order to accommodate visitors wishing to live on the farm for a few nights, on lot 3 510 851; that this stay would allow the tourists to visit the region and thus to taste the products offered in the neighborhoods; whereas offering lodging on the farm will not harm the registered agricultural exploitation already practiced on the 54,7 ha; whereas offering lodging on the farm would not be a threat to the development of agricultural activities nor to the different possibilities of agricultural use of neighboring lots; whereas, in accordance with the provisions of the *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, the Township of Melbourne must give a recommendation;

Moved by councillor Enright, seconded by councillor Morrison it is resolved unanimously that the Municipality supports the request of Mr. Nicolas Moore to obtain, from the *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)*, an authorization to provide lodging for visitors wishing to live on the farm for a few nights on lot 3 510,851; that Mr. Moore is a registered agricultural producer and he wants to add an agrotourism aspect by offering a « farm life » experience for city dwellers; that agritourism contributes to the local economy, facilitates the marketing of farm products, informs visitors and allows exchanges on the work and the realities of agricultural life; that the Municipality inform the CPTAQ that the request complies with municipal regulations; that the Municipality recommends to the CPTAQ to authorize this request.

Demande d'intervention Bell: 2018-09-04, 5 Sur proposition du conseiller Raymond Fortier, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne approuve l'élagage et l'abattage des arbres et le remplacement de deux poteaux sur le chemin Thomas (projet #H74614) selon le document déposé par Bell Canada le 8 août 2018.

Moved by councillor Fortier, seconded by councillor Miller, it is resolved by the Council of the Township of Melbourne to approve the trimming and the cutting of trees as well as the replacement of two poles on Thomas Road (Project # H74614) according to the document filed by Bell Canada August 8th, 2018.

Correspondances: 2018-09-04 La liste de la correspondance, reçue pour la période du 7 août 2018 au 4 septembre 2018, a été remise à chacun des membres du Conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

The list of the correspondence received for the period from August 7th, 2018 till September 4th, 2018 was given to every member of Council. The items from the correspondence being subject to a resolution will be filed in the archives.

Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2018-11 un règlement relatif au « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux » remplaçant le règlement no. 2016-05 : 2018-09-04, 6 La conseillère Lois Miller donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif au « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux », remplaçant le règlement no. 2016-05, énonçant les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique ainsi que les règles déontologiques devant guider la conduite des employés. Tous les membres du Conseil ayant reçu copie dudit règlement, il y aura donc exemption de lecture lors de son adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues aux articles 12 et 18 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), copie du projet de « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux » est jointe en annexe au présent avis.

Councillor Miller gave notice of motion that at a subsequent meeting a bylaw will be submitted for adoption regarding the « *Code d'éthique et de déontologie* » for the municipal employees, expressing the main values of the municipality in ethics as well as the guidelines regarding the conduct of the employees. As all the council members received a copy of this by-law before the meeting, there will be no reading of the by-law.

A draft of this bylaw is presented at this meeting.

Projet de règlement 2018-11, relatif au « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux : 2018-09-04, 7 ATTENDU QUE, conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie énonçant les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci;

ATTENDU QUE la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 4 septembre 2018 par la conseillère Miller;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté et déposé le 4 septembre 2018;

Pour ces motifs, il est proposé par Douglas Morrison, appuyé par Simon Langeveld et résolu d'adopter par résolution le projet de règlement numéro 2018-11 suivant :

D'adopter le code d'éthique et de déontologie suivant :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Objet

Le présent règlement a pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, lequel, notamment, énonce les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles devant guider la conduite des employés.

Article 3 Code d'éthique et de déontologie des employés

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité du Canton de Melbourne, joint en annexe A est adopté.

Article 4 Prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la Municipalité. L'employé doit attester en avoir reçu copie et pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception.

Le maire reçoit l'attestation de la directrice générale/secrétaire-trésorière.

Une copie de l'attestation est versée au dossier de l'employé.

Article 5 Abrogation

Le présent règlement abroge et remplace tout règlement, résolution, politique ou directive portant sur un sujet visé par le Code.

Article 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

James Johnston, Cindy Jones,
Maire Directrice générale/secrétairetrésorière

Fait et adopté par le Conseil de la municipalité du Canton de Melbourne ce 4 septembre 2018.

The above draft by-law was adopted on a motion proposed by councillor Morrison and seconded by councillor Langeveld.

Entrée en vigueur du règlement no. 2018-09, relative à la circulation des camions et des véhicules-outils : 2018-09-04 Le règlement no. 2018-09, relative à la circulation des camions et des véhicules-outils a été adopté le 6 août 2018 par le Conseil de la Municipalité. La municipalité a reçu l'approbation du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Direction de l'Estrie le 24 août 2018.

The by-law no. 2018-09, relating to the circulation of trucks and heavy vehicles was adopted on August 6th, 2018. The municipality received the approval of the *Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Direction de l'Estrie* on August 24th, 2018.

Soumissions – aménagement paysager : 2018-09-04, 8 **Attendu que** la municipalité a demandé à Paysagistes Val St-François inc. de présenter un plan et un prix pour agrandir la plate-bande à l'avant de la mairie;

Sur proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre du Paysagistes Val St-François inc. pour les travaux d'aménagement paysager, telle que décrite dans la soumission déposée en date du 30 août 2018.

Whereas the municipality asked *Paysagistes Val St-François inc.* to submit a plan and a price to enlarge the flower bed in front of the Town Hall;

Moved by councillor Morrison, seconded by councillor Miller, it was resolved unanimously to accept the offer from *Paysagistes Val St-François inc.* for landscaping work, as described in the offer tabled on August 30th, 2018.

Conversion du réseau d'éclairage public au DEL : 2018-09-04 Le point est reporté à une séance subséquente du Conseil. / This point is postponed to a future session of this Council.

Adhésion à l'achat regroupé découlant de l'appel d'offres relatif à la fourniture de luminaires de rues au DEL avec services professionnels: 2018-09-04 Le point est reporté à une séance subséquente du Conseil. / This point is postponed to a future session of this Council.

Offres de services en refonte de site internet : 2018-09-04, 9 Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de la compagnie Imacom Communications (3 000\$ pour la version française et version anglaise) relativement à la refonte du site web – melbournecanton.ca, ainsi que l'offre pour la prise de photos (375\$ pour une demi-journée) tel que décrit dans les offres de services no. S-12151 et S-12157, en date du 15 août 2018.

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Enright, it is resolved to accept the offer of Imacom Communications regarding the redesign of the website – melbournecanton.ca (French version as well as the English version), as well as the offer to take pictures (a half day at 375\$) as mentioned in the company's offer of service no. S-12151 and S-12157, dated August 15th, 2018.

Adhésion à un contrat d'assurance collective : 2018-09-04, 10 Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance-collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

Considérant que tant le *Code municipal* que la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité (ou MRC ou organisme) d'adhérer à un tel contrat;

Considérant que la FQM a transmis à la municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Municipalité du Canton de Melbourne désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions;

Considérant que la date de mise en vigueur du contrat est le 1^{er} octobre 2018 ;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Daniel Enright, et résolu

Que la Municipalité du Canton de Melbourne adhère au contrat d'assurance-collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1^{er} octobre 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement ;

Que la Municipalité du Canton de Melbourne autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

Que la Municipalité du Canton de Melbourne accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

Que la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

Que la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Enright, it is resolved that the Township of Melbourne adheres to the group insurance contract subscribed by the FQM for the period beginning on October 1st, 2018 and that the municipality agrees to give one year's notice before leaving this group; that the municipality authorizes the FQM and its agents FQM Assurance and AON Hewitt to have access to its group insurance file with the insurer in accordance with the rules of protection of personal information; that the municipality grants the FQM, and its designated agents (currently FQM Insurance and Aon Hewitt), the mandate to act as expert consultant and exclusive broker in group insurance and that they are the only persons authorized for representation with the designated insurer in respect of the application of the group insurance plan; that this resolution in no way limits the right of the FQM to dismiss its appointed agents and substitute another; that this resolution be immediate and revoke any other mandate previously granted, without further notice.

Amendement au calendrier de séances ordinaires : 2018-09-04, 11 Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu à l'unanimité que le conseil fixe la date et heure de la séance ordinaire pour le mois d'octobre 2018 comme suit : le mardi 9 octobre 2018 à 19h30.

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Enright, it is resolved unanimously to fix the date and hour of the regular October 2018 meeting as follows: Tuesday, October 9th, 2018 at 7:30 p.m.

Formation ADMQ: 2018-09-04, 12 Sur proposition du conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise une dépense de 307 \$ (plus taxes) pour un cours de formation concernant les contrats municipaux à la suite de l'adoption des PL122,155 et 108 à la directrice générale, tenue à Sherbrooke, le 30 octobre 2018.

Moved by councillor Fortier, seconded by councillor Morrison, it is resolved to authorize an expenditure of 307\$ (plus taxes) for a course regarding the impact on municipal contracts following the adoption of PL 122,155 and 108 to be held in Sherbrooke on October 30th, 2018.

Publicités/dons: 2018-09-04, 13 Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise la dépense suivante en dons aux organismes à but non lucratif et en publicités:

Ploughmen's Assoc. 50 \$
Terry Fox Foundation 100 \$

Travailleur de rang (Bières et fromages) 85 \$ (1 billet) L'Étincelle(Exposition de Richmond) 82 \$ + taxes (pub) The Record(Exposition de Richmond) 100 \$ + taxes (pub)

The Record(Townshippers festival) 79 \$

Moved by councillor Miller seconded by councillor Langeveld, it is resolved that Council authorizes the above expenditures for advertising and donations to non-profit organizations.

Résolution acceptant la demande du paiement no. 3 pour les travaux de remplacement d'un ponceau sur le chemin de la Rivière : 2018-09-04, 14 Considérant que la Municipalité du Canton de Melbourne a procédé à un appel d'offres pour l'exécution des travaux de remplacement d'un ponceau sur le chemin de la Rivière;

Considérant que la Municipalité a accordé le contrat au projet de remplacement d'un ponceau sur le chemin de la Rivière à l'entreprise *Sintra inc. (Région de l'Estrie)*;

Considérant que la Municipalité a reçu le décompte progressif no. 3 pour les travaux exécutés en date du 30 août 2018;

Considérant que le montant à payer correspond à la remise de la retenue contractuelle de 5 %;

Considérant la recommandation de la firme EXP.;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le décompte progressif no. 3, selon la recommandation de la firme EXP., au montant de 8 081,44 \$ (incluant les taxes) de *Sintra inc.* (*Région de l'Estrie*) suite à l'exécution des travaux de remplacement d'un ponceau; que le montant à payer correspond à la remise de la retenue contractuelle de 5 %; que le Conseil autorise le paiement de cette facture.

Whereas the Township of Melbourne awarded the contract for the project to replace a culvert on River Road to *Sintra inc.* (*Région de l'Estrie*); whereas the Municipality received the payment request no. 3 for work performed as of August 30th, 2018; considering the recommendation of the firm EXP.;

It is moved by councillor Enright, seconded by councillor Morrison, and resolved unanimously to accept the payment request no. 3, following the recommendation of the firm EXP., in the amount of 8 081,44\$ (including taxes) of *Sintra inc.* (*Région de l'Estrie*) for the replacement of the culvert on River Road; that the amount to be paid corresponds to the release of the 5% contractual holdback; that Council authorize the payment of this invoice.

Soumission – formation niveleuse: 2018-09-04, 15 Sur proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de la compagnie Extra Centreformation, relativement à la formation sur l'opération d'une niveleuse pour l'inspecteur de la voire (opérateur de la niveleuse) de la Municipalité, tel que décrit dans l'offre de services no. 0054015, en date du 6 août 2018.

Moved by councillor Morrison, seconded by councillor Langeveld, it is resolved to accept the offer of Extra Centre-formation regarding a training on the operation of a grader for the road's inspector (operator of the grader) of the Municipality, as mentioned in the company's offer of service no. 0054015, dated August 6th, 2018.

Soumission - déneigement du chemin Fortier : 2018-09-04, 16 Monsieur Julien Lessard a déposé une offre de services pour le

déneigement du terrain de stationnement de l'Hôtel de Ville et une partie du chemin Fortier (3 199 \$) pour la saison 2018-2019.

Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu d'accepter l'offre de services de Monsieur Julien Lessard pour le déneigement 2018-2019 du terrain de stationnement de l'Hôtel de Ville et une partie du chemin Fortier selon les conditions de l'offre déposée par M. Lessard en date du 30 août 2018.

Mr. Julien Lessard tabled an offer for the 2018-2019 snow removal at the town hall and for a section of Fortier Road (3 199\$);

Moved by councillor Enright, seconded by councillor Garrett, it is resolved to accept Mr. Lessard's offer for the 2018-2019 snow removal contract at the town hall and for a section of Fortier Road as described in a document tabled August 30th, 2018.

Soumission - déneigement du chemin de la Rivière : 2018-09-04, 17 Les Entreprises F.G. Inc. a déposé une offre de services pour le déneigement 2018-2019 des chemins Gunter et de la Rivière à 8 240 \$ (plus taxes);

Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services de Les Entreprises F.G. inc. pour la saison 2018-2019 pour le déneigement (chemins Gunter et de la Rivière), telle que décrite dans la soumission déposée en date du 29 août 2018.

Les Entreprises F.G. Inc. tabled an offer for the 2018-2019 snow removal for the River and Gunter Roads at 8 240\$ (plus taxes);

Moved by councillor Garrett, seconded by councillor Enright, it is resolved to accept the offer of Les Entreprises F.G. Inc. for the 2018-2019 snow removal for the River and Gunter Roads as described in the offer tabled August 29th, 2018.

Demande de modification des activités reconnues comme activités de compostage par le MDDELCC : 2018-09-04, 18 Attendu que dans le cadre du programme de Redistribution des redevances supplémentaires selon la performance territoriale - Gestion des matières organiques, un incitatif relatif à la gestion des matières organiques a été ajouté afin de favoriser le recyclage des matières organiques et inciter les municipalités à emboîter le pas;

Attendu que pour avoir accès à l'enveloppe des redevances supplémentaires, les municipalités de moins de cinq mille (5 000) habitants qui n'ont pas implanté de collecte des matières organiques, doivent avoir mis en place des équipements de compostage domestique ou communautaire qui respectent les lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage;

Attendu que le cadre normatif du programme ne reconnaît pas les activités suivantes comme du compostage domestique :

- Les matières organiques déposées dans une fosse à purin;
- Les matières organiques données aux animaux d'élevage;
- Les matières organiques compostées de façon non structurée;

Attendu que ces trois (3) activités permettent de détourner les matières organiques de l'enfouissement et ne génèrent pas des nuisances en milieu rural;

Attendu que la Municipalité du Canton de Melbourne a choisi d'implanter un programme de compostage domestique sur son territoire;

Attendu que l'inventaire effectué dans la Municipalité du Canton de Melbourne démontre que ces activités de compostage sont fréquemment pratiquées par les citoyens habitant en milieu rural;

Attendu que la Municipalité du Canton de Melbourne pourrait être pénalisée par le fait que ces activités de compostage ne sont pas reconnues par le MDDELCC;

Il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par la conseillère Lois Miller et résolu,

Que la Municipalité du Canton de Melbourne demande au MDDELCC de reconnaître les activités suivantes comme du compostage domestique :

- Les matières organiques déposées dans une fosse à purin;
- Les matières organiques données aux animaux d'élevage;
- Les matières organiques compostées de façon non structurée;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au MDDELCC, à la MRC du Val-Saint-François ainsi qu'aux municipalités de Kingsbury, Maricourt et Ulverton.

It is proposed by councillor Langeveld, seconded by councillor Miller and resolved that the Township of Melbourne request the MDDELCC to recognize the following activities as domestic composting:

- organic matter deposited in a manure pit;
- organic matter given to livestock;
- · organic materials composted in an unstructured way;

That a copy of this resolution be sent to the MDDELCC, the MRC du Val-Saint-François and the municipalities of Kingsbury, Maricourt and Ulverton.

Collecte de feuilles d'automne 2018 : 2018-09-04, 19 Attendu que la MRC du Val-Saint-François offre déjà une collecte des feuilles mortes, aux différents points de dépôt;

Attendu que la MRC du Val-Saint-François offre également aux municipalités la possibilité d'acheter, 0,25 \$ l'unité, des sacs en papier pour le ramassage des feuilles mortes;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, et résolu à l'unanimité:

De participer à la collecte des feuilles mortes de la MRC du Val-Saint-François et le point de dépôt est à l'Hôtel de Ville;

D'offrir aux citoyens, s'inscrivant à l'avance, la possibilité d'une collecte porte-à-porte les vendredis 26 octobre et 9 novembre;

De mettre à la disposition de la population, et ce, sans frais, des sacs en papier biodégradable.

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Garrett, it is resolved to participate in the program for the pickup of dead leaves with a depository point at the town hall; to authorize a door to door pick up for those citizens requesting this service; and to offer the biodegradable paper bags free of charge to the citizens.

Factures: 2018-09-04, 20 **Attendu que** la directrice générale/secrétaire-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 150 129,06 \$) et des chèques émis (montant : 11 265,07 \$) à chacun des membres du Conseil;

Il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par la conseillère Lois Miller que les comptes à payer et les chèques émis selon les listes transmises à chacun des membres du Conseil soient acceptés et\ou payés.

Whereas the director general/secretary-treasurer gave a copy of the list of the accounts to be paid (150 129,06\$) and the payments issued (11 265,07\$) to each Council member;

It is proposed by councillor Langeveld, seconded by councillor Miller that the accounts to be paid and cheques issued, according to lists given to each council member are accepted and/or paid.

Varia - Suivi du BBQ / épluchette de blé d'Inde: 2018-09-04 Le dimanche 19 août un BBQ-épluchette de blé d'Inde familial et amical a été organisé, par les membres du Conseil municipal. Tout étant offert gratuitement, la population (d'une centaine de citoyens approximativement) a pu y déguster: le blé d'Inde (cuisiné par le conseiller Daniel Enright); hot-dogs (cuisinés par le conseiller Raymond Fortier et le maire James Johnston); barbe à papa (préparés par le conseiller Jeff Garrett); pommes (offert par Cindy Jones), et la crème glacée de la Laiterie de Coaticook.

Tous, petits et grands, ont pu s'amuser avec divers jeux pour les enfants et le maquillage d'enfant a été fait par Clochette. La musique a été interprétée par Mathieu Mathieu accompagné par Benoit Converset. Une petite ferme, propriété de Monsieur Jacques Pépin, était sur place.

En conclusion, cela fut une belle fête familiale et amicale.

On Sunday, August 19th, a family friendly BBQ-corn roast was organized by the members of Council. Everything being offered free, the population (about one hundred citizens) was able to taste corn on the cob (cooked by councillor Daniel Enright), hot dogs (cooked by councillor Raymond Fortier and mayor James Johnston), cotton candy (prepared by councillor Jeff Garrett), apples (offered by Cindy Jones) and ice cream from the Coaticook Dairy.

Everyone, big and small, had fun with the various games available for the children as well as with the face painter Clochette. The music for the afternoon was performed by Mathieu Mathieu accompanied by Benoit Converset. Small farm animals, owned by Mr. Jacques Pepin were on site for the amusement of the children.

All in all, it was a wonderful family friendly party!

Varia - petit drapeau orange de Bell identifiant un réseau enfoui: 2018-09-04, 21 Attendu que les propriétaires d'infrastructures souterraines exigent, avant le début des travaux d'excavation, qu'une demande de localisation de réseau enfoui soit effectuée;

Attendu que la compagnie de localisation de Bell confirme la présence ou non de réseau Bell enfoui et procède à l'identification du réseau soit par la peinture soit par l'installation de petits drapeaux orange;

Attendu que, souvent, les petits drapeaux orange ne sont pas ramassés lorsque les travaux d'excavation sont terminés;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Daniel Enright d'autoriser qu'une lettre soit envoyée à Bell demandant que les demandeurs de localisation du réseau souterrain soient tenus de ramasser les petits drapeaux orange à la fin des travaux d'excavation.

Whereas the owners of underground infrastructure require that, before the beginning of any excavation work, a location request be made; whereas the localization company for Bell confirms the presence or not of a buried Bell network and proceeds to the identification of the network either with paint or by installing small orange flags; whereas, often, the small orange flags are not picked up when the excavation work is finished;

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Enright it is resolved to authorize a letter to be sent to Bell requesting that applicants for the location of the underground network be required to pick up the small orange flags when the excavation work is completed.

Levée de la séance : 2018-09-04, 22 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par le conseiller Simon Langeveld que la séance soit levée à 21 h 15. La prochaine séance ordinaire se tiendra le mardi 9 octobre 2018.

All the subjects on the agenda having been the object of discussions and resolutions, where necessary, it is proposed by councillor Langeveld that this meeting be closed at 9:15 p.m. The next regular council meeting will be held on Tuesday October 9th, 2018.

James Johnston Maire	Cindy Jones Directrice générale/secrétaire-trésorière
APPROBATION DES RÉSOLUTIONS	
Je, James Johnston, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.	
À Canton de Melbourne ce 5e jour du mois de septembre de l'an deux mille dix-huit.	

James Johnston

Maire